



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 22 octobre 2025

### DÉROGATION À L'USAGE DE L'EAU DANS LES CIMETIÈRES POUR LA TOUSSAINT

L'arrêté du 22 octobre portant dérogation à l'arrêté du 21 octobre 2025 limitant provisoirement certains usages de l'eau dans le département de la Mayenne autorise le lavage des tombes et l'arrosage des fleurs dans les cimetières du 25 octobre 2025 au 3 novembre 2025 inclus.

Toutefois, des mesures de restriction ou d'interdiction des usages de l'eau s'appliquent. Ces mesures concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, entreprises, exploitants agricoles). Elles sont présentées à l'annexe 1 de l'arrêté cadre sécheresse du 20 avril 2023 modifié.

Pour vous tenir informé(e) des restrictions qui s'appliquent durant la période d'étiage, vous êtes invité(e) à consulter la rubrique «Usages de l'eau en période d'étiage» sur le site internet départemental de l'État <https://www.mayenne.gouv.fr>



Pour tout renseignement complémentaire, il convient de contacter la :

DDT de la Mayenne

Service Eau et Biodiversité

Téléphone : 02.43.67.89.73 - Mail : [ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr](mailto:ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr)

Pour plus d'information, consulter le site internet Départemental de l'État : [www.mayenne.gouv.fr](https://www.mayenne.gouv.fr)

### Cabinet de la préfète

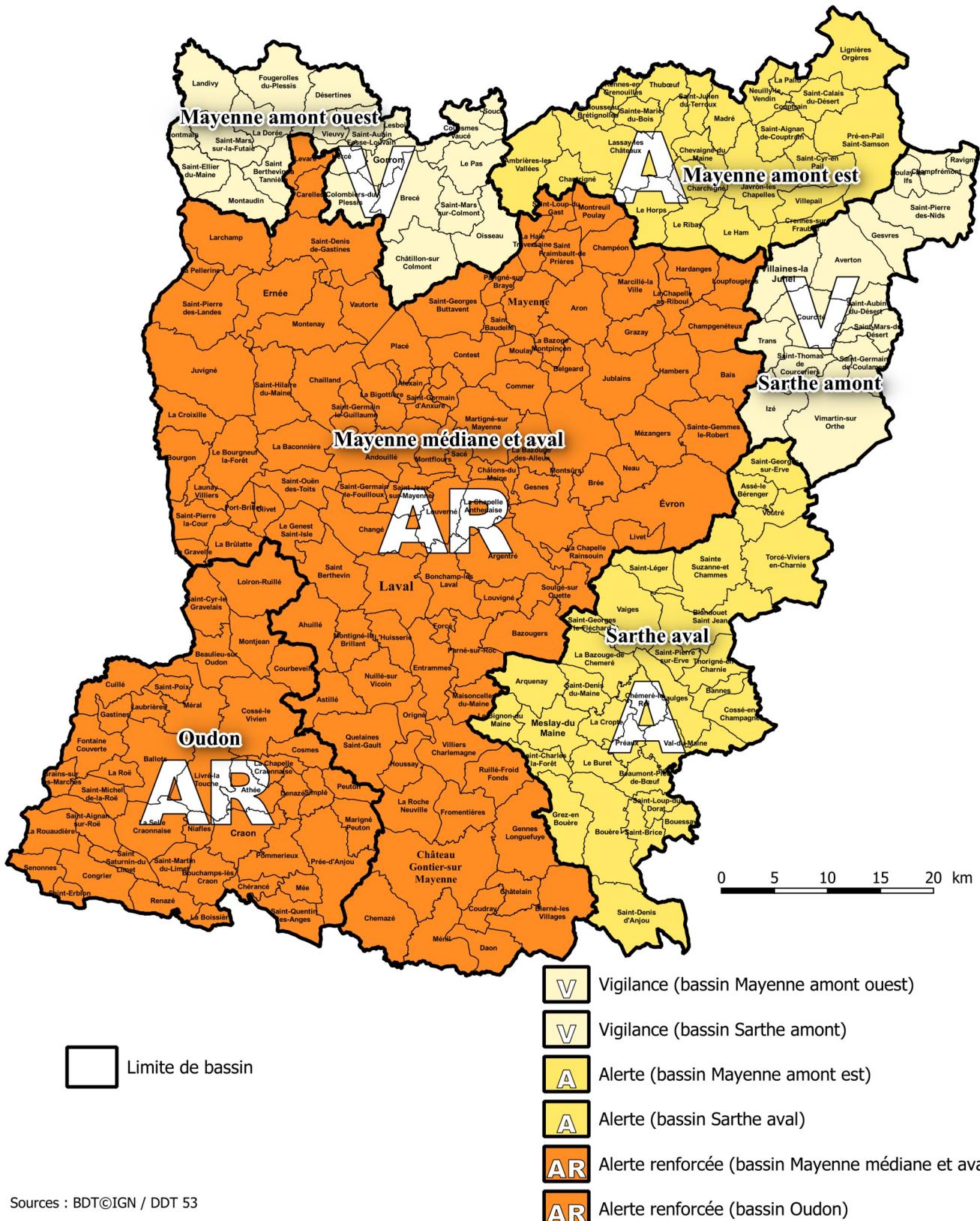
Tél : 06 33 56 20 80 / 02 43 01 50 70/71/72

Mail : [pref-communication@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-communication@mayenne.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

1/2

16 place Jean Moulin  
53000 LAVAL



Sources : BDT@IGN / DDT 53

Service/Unité : SEB/EAU

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne - Cité administrative - Rue Mac Donald BP 23009 - 53063 Laval cedex 09